

MS 18 et 19

ARMURERIE

Chez nous comme ailleurs, les conflits entre frontaliers furent monnaie courante. Flanquée au midi et à l'occident de la Franche-Comté, la Vallée se vit exposée aux déprédations de ses voisins. La question de religion vint, sous le régime bernois, envenimer les relations. L'instinct de conservation poussa les Combiens à se préparer à défendre leur patrimoine. Les sociétés militaires, nées à cette époque, témoignent de l'esprit combattif de nos aïeux. Aucune famille ne pouvait se dispenser d'armes qu'on remisait d'ordinaire dans le buffet de l'horloge. Pour satisfaire aux nécessités de la défense, un nombre appréciable de bourgeois se livra à l'armurerie.

Il fallait, outre les armes d'ordonnance - à la charge de nos communes et propriété de celles-ci - des armes familiales contre les déprédateurs et les rôdeurs - des armes pour la lutte contre les fauves tant pour la défense individuelle que pour les battues officielles - des armes dites de tendue enfin, à ceux qui, par goût inné, veillaient au renard ou traquaient le loup et l'ours. Le paroissien se rendait au temple et en revenait le fusil en bandoulière. Le magistrat et le conseiller dans l'exercice de leurs fonctions, le maître-pierriste ou horloger se rendant à la tenable ou à l'auloye portaient l'épée; L'époux souvent armé de pied en cap le jour de ses noces devait avoir pour le moins le glaive au côté.

Au temps de la Savoie déjà, l'octroi du port de glaive paraît avoir été gourant. La concession faite en 1492 à Humbert Berthet d'un "affaitage" (tannerie ?) et d'une meule sur la Lyonne pour aiguïser et parer haches et glaives (...unam molam ad molandum sive gaudium secures et gladias) appuie notre supposition (Terrier II 57a).

Il fallut de tout temps des armuriers pour maintenir l'abondant matériel en bon état. Mais ces adroit artisans ne s'en tinrent pas là. Ils se livraient de préférence à la fabrication notamment d'armes à feu et d'engins de guerre divers. Des inventaires du milieu du XVIIIe siècle font connaître l'outillage de nos armuriers. Ils disposaient entre autres d' un fouret à percer les canons de l'once (projetant des balles du poids d'une once), soit du fusil à silex d'ordonnance, d'un second foret pour les baguettes ? ; d'un perce-canon de pistolet; d'un démonte canon; de playaux (playeurs) et de terriaux (tireurs) de fer; de senets d'acier à sinater les fusils ? ; de pincettes à faire les maillettes; de filières spéciales terraudées; d'une enclume et d'une cornue; d'un énorme estoc (étau) de bois garni de lamelles de fer, employé conjointement à un "détrée" entièrement en métal; de grandes tenailles de forge ; d'un rabot à montures de fusil.
(Inventaires 1750. 1759. 1762. 1763.)

Certains armuriers s'en tenaient au montage et au garnissage des armes à feu. Les pièces constituant leur venaient du dehors. Ainsi procédait Abraham Viaude en 1759.

On n'a pu établir si les hallebardes des sergents, les épées, les sabres et les baïonnettes se forgeaient sur place. Rien de plus vraisemblable.

La noble profession d'armurier se transmettait de père en fils. Plusieurs générations de Piguet s'y distinguèrent en Combenoire. L'usinette voisine permettait de forger et d'aiguiser sans peine. Le recensement du Chenit en 1785 signale deux familles d'armuriers, toutes deux Derrière-la-Côte et répondant au nom de Golay (Nicole 486 et 489) Les fusils à double détente pour la cible, de leur fabrication témoignent de l'adresse de leurs auteurs (1762(34)). Un descendant du second acquit vers la fin du même siècle, une maîtrise singulière. Les canardières, même à cette heure, ne manquent jamais leur coup (Marcel Piguet)

La période d'activité intense pour nos armuriers ^{12/13} que furent la Révolution et l'Empire n'eut pas de lendemain. Peu à peu les armes de tout genre nous vinrent du dehors, de centres de fabrication plus favorisés et mieux outillés.

Le goût de l'armurerie se perpétua pourtant chez certains. Vers 1820, le voyer Nicole, inventeur d'un revolver à six coups, s'en alla aux Etats-Unis vendre sa trouvaille. L'Amérique fit la sourde oreille. Il fallut rentrer au pays sans avoir rien conclu. Ajoutons que, à la même époque, un Vallorbier découvrit un principe relatif du canon tout pareil.

Notes

David Reymond armurier au Solliat. Cité le 24 nov. 1771 dans le Journal de Benj. Golay.

Joseph Reymond armurier au Solliat 1699(61)

1708. Joseph Reymond armurier et Abel Meylan armurier (18)

Montage de baïonnettes par un armurier de Vaulion (15/6,25)

1728/9 (68) Moïse Golay, armurier au Chenit.

1730 (23) Grand Joseph Reymond, armurier, réparateur des fusils de la commune.

1711(63) Boucles de fusil payées par la commune.

1708(15/) Joseph Reymond et Abel Meylan, armuriers.

1732 (63) David Simon, armurier au Chenit (63)

Armurerie. — Sans cesse il fallait reviser ou réparer les armes d'ordonnance, ainsi que les engins de tir familiaux pour lutter contre les déprédateurs, les déserteurs et les fauves. Nombre de bourgeois disposaient, en outre, d'armes dite de *tendue* pour veiller, par goût inné, le renard, le loup et l'ours. Cette mise en état incombait aux armuriers disséminés dans tous les coins de la commune.

Ces artisans (parfois aussi les maréchaux-forgerons) s'occupaient également de la fabrication et de la réparation des *épées* portées obligatoirement par les magistrats et conseillers dans l'exercice de leurs fonctions ; par les maîtres horlogers ou pierristes se rendant à leur tenable.

Les inventaires du milieu du XVIII^e siècle se chargent de faire connaître l'outillage des armuriers de l'époque : *forets* destinés à percer les canons de l'once, forets pour les baguettes ; *perce-canons* de pistolet ; *playeurs et détiroirs (terriaux)* ; *pincettes* à faire les maillettes ; *filières* taraudées ; *enclume, cornue, étau (estoc de bois à mâchoires de fer)* ; *détrai* (étau entièrement en métal) ; *tenailles* de forge, *rabot* (à montures de fusil), *démonte-canons, serpentins, platines*, etc. Cette liste a été établie sur la base d'inventaires des années 1750, 1759, 1762 et 1763.

Certains armuriers s'en tenaient au *montage* et au *garnissage* des armes à feu. Les pièces détachées essentielles leur venaient du dehors. Ainsi procédait l'armurier Abraham Viande en 1759.

On doute que les *hallebardes* des sergents, les *piques* et surtout les baïonnettes aient été forgées sur place.

La noble profession d'armurier se transmettait de père en fils. Nous disposons d'une bonne partie des noms des armuriers du Chenit au XVIII^e siècle. Citons, parmi cette douzaine de noms, les Golay de Chez-le-Juge, dont les *carabines à double détente* et les *canardières* étaient, à la fin du siècle, renommées pour leur précision.

Peu à peu, l'armement nous vint de centres de fabrication mieux outillés. La profession d'armurier cessa de nourrir son homme. Mais la manie d'imaginer et de perfectionner des armes

à feu persista dans certaines familles. Vers 1820, le voyer *David Nicole*, inventeur d'un revolver à six coups, tenta en vain le voyage d'Amérique pour tirer parti de sa trouvaille.

Liste d'armuriers combiers

Commune du Lieu

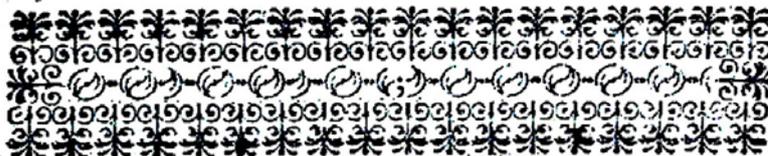
- 1697 Michel Rochat armurier l'Epine. Cité encore en 1708 dans la liste Villadin.
1708 Jean Isaac Rochat armurier – liste du 20 octobre 1708 quant à l'achat de la maison Abraham Aubert par la commune. Cité encore dans la liste de 1710. Est-il apparenté avec le précédent ?
1737 Joseph Piguet, armurier, probablement de la Tilliettaz.

Commune du Chenit

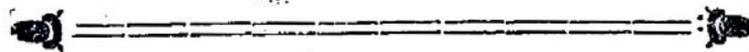
- 1799 Abram Viande, né en 1727, armurier au Bas du Chenit (Brassus peut-être)
1799 Jaques Golay, né en 1748, armurier au Piguet (y compris Derrière-la-Côte).

Et souvenons-nous de ce premier armurier du Chenit connu, visité par Correvon en 1736 :

J U I L L E T 1 7 3 7. 33



NOUVELLES LITÉRAIRES.



V O I A G E

*Fait à la fin de Juillet 1736. dans les
Montagnes Occidentales du Pais de
Vaud.*

Remplis de préjugés comme le sont tous les Hommes , les Gens du Plat País s'imaginent , que ceux qui vivent dans les Montagnes doivent être d'un accès aussi difficile que leurs Rochers , & que loin du Commerce des Villes , ils sont nécessairement farouches. Si je l'avois crû , j'aurois été pleinement défabulé , en trouvant dans ces lieux des Gens civils , acueillans , parlant presque tous François , beaucoup mieux que le Peuple n'a coutume de le parler. Ce que je remarquai qu'ils faisoient par préférence à leur * *Patois* , & quelques uns par pure politesse pour nous. J'entrai dans plusieurs de leurs Maisons , que je trouvai propres & rangées. Nous nous y liames de conversation , & nous fumes surpris de voir , non seulement tant de bon sens de leur part , mais beaucoup de pénétration. Nôtre étonnement augmenta bien d'avantage , lorsqu'au lieu de Gens bornés au soin des Troupeaux & à la culture des Terres , nous les trouvames autant filés dans les Arts. Le Voisin de la Maison où je logeais , étoit un homme d'environ 35. ans , qui avoit été Soldat aux Gardes ; Ce fut le premier avec
qui

* Jargon des Paisans.

qui le hazard me donna lieu de m'entretenir. Je m'informois de lui s'il n'y avoit point de *Barbier* dans le Village, aussi tôt il s'offrit de de me raser, & m'alla chercher une trouffe de beaux & bons Rasoirs ; je lui demandai d'où il les avoit, il me dit qu'ils étoient de sa façon, & qu'il faisoit toutes fortes d'Ouvrages de *Costellerie*. Je m'en servis, & j'en fus très satisfait. Il me mena dans une espèce de Laboratoire ; j'y vis en entrant deux Fufils, & il se trouva qu'ils étoient aussi de sa main. Le voila donc encore *Armurier*. Quelques momens après, je demandai l'heure, & il m'adressa à une petite Pendule qu'il avoit faite. Je découvris tout cela par hazard, sans qu'il parut, ni ostentation, ni empressement de sa part à se produire. Son adresse naturelle, aidée de quelque Mois d'Apprentissage à *Paris*, pendant qu'il étoit Soldat, & comme à momens perdus, l'avoit rendu ce qu'il étoit. J'appris en sortant qu'il y avoit dans cette Communauté cinq *Lapidaires* en forme, qui gagnoient tous grassement leur vie. Je fus chés le premier de ce lieu qui avoit eu l'idée de cette Profession. Je le trouvai occupé à tailler des Brillans de Cristal de Roche, dont lui & sa Sœur polirent quelques-uns en nôtre présence.